

PARLEMENT EUROPÉEN



CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

PROCÈS-VERBAL

de la réunion ordinaire du jeudi

18 novembre 2010

Bâtiment PHS, salle 6B01

BRUXELLES

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

PROCÈS-VERBAL

de la réunion ordinaire du

jeudi, 18 novembre 2010

de 11 heures à 13 heures

Bâtiment PHS, salle 6B01
Bruxelles

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>	10
2. <u>Adoption des procès-verbaux des réunions des 20 et 21 octobre et du 8 novembre 2010</u>	11
3. <u>Adoption du projet d'ordre du jour définitif de la période de session de novembre II (22-25 novembre 2010, à Strasbourg) – Programmation des débats en séance</u>	12
4. <u>Communications du Président</u>	13
4.1 <u>Visite à Strasbourg du président de la Géorgie</u>	13
4.2 <u>Libération de AUNG SAN SUU KYI</u>	14
4.3 <u>Rencontre interparlementaire au cours de la présidence hongroise</u>	14
4b <u>Budget UE 2011: échange de vues après l'impossibilité de trouver un accord lors de la réunion du comité de conciliation du 15 novembre 2010</u>	16
5. <u>Registre de transparence – Recommandations de M^{me} WALLIS, vice-présidente et présidente du groupe de travail de la Conférence des présidents</u>	19
6. <u>Article 50 du règlement – Stratégie de l'UE en matière d'intégration des Roms – lettres de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents de commissions</u>	22
7. <u>Article 48 du règlement: liste des rapports d'initiative législatifs – rapports d'initiative non législatifs – rapports stratégiques – rapports d'activités et rapports de suivi annuel – rapports d'exécution – lettre de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions</u>	23

8. Article 50 du règlement: liste des demandes d'application de la procédure des commissions associées – lettre de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions 24
9. Proposition relative à l'approbation de la version révisée du règlement de la commission parlementaire mixte UE-Turquie – lettre de M^{me} FLAUTRE, présidente de la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie 25
10. Approche cohérente en matière de participation de députés aux missions d'observation des élections – lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections 26
11. Projet de programme de déplacements des délégations des commissions hors des trois lieux de travail pour 2011 – lettre de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions – fiche financière 29
12. Projet de programme de déplacements des délégations permanentes et des assemblées interparlementaires pour 2011 – lettre de M. YÁÑEZ-BARNUEVO GARCÍA, président de la Conférence des présidents des délégations – fiche financière – avis des commissions AFET, DEVE et INTA 30
13. Demande relative à l'envoi d'une délégation ad hoc pour observer les élections législatives en Moldavie, le 28 novembre 2010 – invitation – fiche financière – lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections 31
14. Demande relative à l'envoi d'une délégation ad hoc pour observer les élections législatives au Kosovo, le 12 décembre 2010 – invitation – fiche financière – lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections 32
15. Demande de la présidente de la commission de la pêche qui souhaite faire partie de la délégation de l'Union à la septième réunion de la commission pour la préservation et la gestion des réserves de poissons migrateurs qui aura lieu à Honolulu (États-Unis) du 6 au 10 décembre 2010 (semaine de réunion des commissions et des groupes politiques) – programme – fiche financière – lettre de M^{me} FRAGA ESTÉVEZ, présidente de la commission concernée 34
16. Demande de la commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, qui souhaite participer à une réunion qui se tiendra à Vienne les 29 et 30 novembre 2010 – invitation – fiche financière – lettre de M^{me} PARVANOVÁ, vice-présidente de la commission concernée 35
17. Demande du groupe de travail pour l'Université euro-méditerranéenne, qui souhaite être autorisé à participer à la troisième assemblée générale de l'EMUNI à Ankara, du 25 au 27 novembre 2010 (dernier jour d'une période de session à Strasbourg plus deux jours libres d'activités parlementaires) – invitation – programme – lettre de M^{me} KRATSA-TSAGAROPOULOU, présidente du groupe de travail 36

18. Demande de la délégation pour les relations avec Israël, qui souhaite être autorisée à reporter la rencontre avec une délégation de la Knesset aux 8 et 9 décembre 2010 (jours de réunion des groupes politiques) à Bruxelles – fiche financière – lettre de M. BELDER, président de la délégation concernée 38
19. Demande de la délégation pour les relations avec les États-Unis, qui souhaite modifier le programme de la visite de la délégation à San Francisco du 2 au 6 décembre 2010, afin d'y ajouter une réunion du bureau du Dialogue transatlantique des législateurs à Washington, les 2 et 3 décembre 2010 – fiche financière – lettre de M. BROK, président de la délégation concernée 40
20. Demande de la délégation pour les relations avec les États-Unis, qui souhaite qu'un groupe de travail soit autorisé à assister à la réunion du Conseil économique transatlantique qui se tiendra à Washington le 17 décembre 2010 – fiche financière – lettre de M. BROK, président de la délégation concernée 42
21. Demande du groupe PPE, qui souhaite être autorisé à tenir une réunion de groupe à Budapest le 3 décembre 2010 (vendredi blanc) – fiche financière – lettre du secrétaire général adjoint du groupe; 43
22. Demande du groupe PPE, qui souhaite être autorisé à tenir une réunion de délégation à Istanbul les 8 et 9 décembre 2010 – fiche financière – lettre du secrétaire général adjoint du groupe 44
23. Demande du groupe S&D, qui souhaite être autorisé à envoyer une délégation à Varsovie les 2 et 3 décembre 2010 (jour de réunion des commissions et vendredi sans activités parlementaires) – fiche financière – lettre de M. SCHULZ, président du groupe 45
24. Demande du groupe ALDE, qui souhaite être autorisé à envoyer une délégation à Budapest les 27 et 28 janvier 2011 (jour de réunion des commissions et vendredi sans activités parlementaires) – fiche financière – lettre de M. BEELS, secrétaire général de groupe 46
25. Questions urgentes et diverses 47
- 25.1 Lettre de M. LEINEN, président de la commission ENVI, demandant l'accréditation de 17 députés supplémentaires, en sus de la délégation officielle de 15 membres du Parlement, pour assister à la 16^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancun (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010 47
26. Points pour information 49
- 26.1 Courrier interne 49
- 26.2 Courrier interinstitutionnel 50
- 26.3 Courrier externe 50

27. Date et lieu de la prochaine réunion

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du jeudi 18 novembre 2010

de 11 heures à 13 heures

Bruxelles

La réunion est ouverte à 11 h 7 sous la présidence de M. Jerzy BUZEK,

Président du Parlement européen.

Liste de présence

M. BUZEK, Président

Présidents des groupes politiques

M. DAUL	(PPE)
M. PITTELLA (f.f.)	(S&D)
M. VERHOFSTADT	(ALDE)
M ^{me} DURANT (f.f.)	(Verts/ALE)
M. KIRKHOPE (f.f.)	(ECR)
M. BISKY	(GUE/NGL)
M. SPERONI (coprésident)	(EFD)

Député non inscrit

M^{me} DODDS¹ (députée non inscrite)

Également présent

M. WELLE, Secrétaire général

¹ présente conformément à l'article 24, paragraphe 2, du règlement

Invité

M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions

Invités pour les points 1 à 3 de l'ordre du jour

Le Conseil¹

représenté par M^{me} ARPIO
M. MILTON
M. DE HERT

La Commission¹

représentée par M. ANASTOPOULOS
M. BARANY

Le Comité des régions¹

représenté par M^{me} CHARLES-PIECK
M. TSIRIMIAGOS

Le Comité économique et social européen¹

représenté par M. OLIVIERA
M^{me} TOMEI

Invités pour le point 4 b

M. LAMASSOURE, président de la commission des budgets
M^{me} HAUG, présidente de la commission SURE
M^{me} TRÜPEL, rapporteure de la commission des budgets
M. SURJAN, coordinateur du groupe PPE à la commission des budgets
M. HAGLUND, coordinateur adjoint du groupe ALDE à la commission des budgets
M. EPPINK, coordinateur du groupe ECR à la commission des budgets
M. PORTAS, coordinateur du groupe GUE/NGL à la commission des budgets
M^{me} ANDREASEN, coordinatrice du groupe EFD à la commission des budgets

Cabinet du Président

M. POPOWSKI
M. TEASDALE

¹ présents pour les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

M. O'BEARA
M. POMÉS RUIZ
M. ALPERMANN
M^{me} ROSINSKA
M. STUZMANN
M. EVISON
M. REIJNDERS

Cabinet du Secrétaire général

M. DREXLER
M. MANGOLD
M^{me} BLAU
M^{me} FREDSGAARD
M. CHIOCHETTI

Secrétariat

DG Présidence (PRES)	M ^{me} F. RATTI/M. DUNSTAN/ M. LANE /M. KNUDSEN/M. CAHEN/M ^{me} JIMENEZ/ M ^{me} LOZNAO/M. BROGGI/M. PEYRO LLOPIS/M. URBIETA
DG Politiques internes (IPOL)	M. RIBERA D'ALCALÀ/M ^{me} VANDENBOSCH / M ^{me} CALATOZZOLO/M. HANSEN/M ^{me} SAILIS/ M ^{me} VITREY ¹ /M ^{me} STRASSER ¹ /M. PACHECO ¹ /M. MINAIRE ¹
DG Politiques externes (EXPO)	M. AGUIRIANO NALDA/M. HUBER
DG Communication (COMM)	M. DUCH GUILLOT/M ^{me} VAN DEN BROEKE
DG ITEC	M. VILELLA
Service juridique	M. PERILLO
Secrétariat du Bureau	M ^{me} LINNUS

Groupes politiques

M. KAMP/M. RYNGAERT/M ^{me} SCRIBAN/M. RIPOLL	(PPE)
M ^{me} COLOMBO/M. VALLI/M ^{me} BAPTISTA/M. MARTINELLI	(S&D)
M. BEELS/M ^{me} COLERA/M. RASMUSSEN/McLAUGHLIN ¹ /M ^{me} PERRIN ¹	(ALDE)

¹ présents uniquement pour le point 4b

M^{me} TSETSI/M. DENKINGER/M. LINAZASORO

(Verts/ALE)

M. BARRETT/M. ISAACS

(ECR)

M^{me} D'ALIMONTE

(GUE/NGL)

M. BORDEZ/M. VAUGIER/M^{me} LAIKAUF/ M. BAETEN¹

(EFD)

M. BUGALHO

(NI)

Le secrétariat de la réunion est assuré par M. HILLER, M^{me} CASALPRIM, M. PEGAZZANO et M^{me} SHEIL.

1. Adoption de l'ordre du jour

La Conférence des présidents

- prend acte du projet d'ordre du jour (PE 452.108/CPG) et l'adopte tel qu'il ressort du présent procès-verbal.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions des 20 et 21 octobre et du 8 novembre 2010

La Conférence des présidents

- prend acte des procès-verbaux des réunions des 20 (PE 446.989/CPG et annexe) et 21 octobre 2010 à Bruxelles (PE 446.992/CPG et annexe) et du 8 novembre 2010 (PE 452.142/CPG) et les approuve.

3. Adoption du projet d'ordre du jour définitif de la période de session de novembre II (22-25 novembre 2010, à Strasbourg) – Programmation des débats en séance

La Conférence des présidents

- prend acte du document suivant:
 - un calendrier prévisionnel, daté du 18 novembre 2010, des réunions de commission et de délégation programmées à Strasbourg pour la session plénière de novembre II (PE 452.226/CPG);
- examine le projet d'ordre du jour définitif de la période de session de novembre (du 22 au 25 novembre 2010 à Strasbourg), sur la base d'une note rédigée par la DG Présidence sur les diverses options et distribuée à l'issue des réunions préparatoires des 16 et 17 novembre 2010 avec les secrétaires généraux des groupes politiques, et adopte les propositions figurant dans cette note avec les modifications suivantes:

Lundi 22 novembre

- décide de reporter le rapport RAPKAY et de le traiter comme dernier point à l'ordre du jour du mardi matin;
- décide de maintenir le rapport EVANS à l'ordre du jour, tout en notant que l'accord-cadre révisé entre le Parlement et la Commission dispose que les deux institutions s'efforcent de faire figurer des tableaux de correspondance obligatoires dans les directives.
- décide en conséquence d'informer les commissions que, dorénavant, tous les rapports qui auront fait l'objet d'un accord avec le Conseil devront comprendre des tableaux de correspondance obligatoires, faute de quoi l'administration ne les inscrira plus au projet d'ordre du jour de la plénière pour les réunions de la Conférence des présidents;

Mardi 23 novembre

- décide d'ajouter une déclaration du Président sur les récentes inondations en Europe comme premier point à l'ordre du jour, suivie de brèves déclarations de représentants des groupes politiques;
- décide d'avancer les deux rapports FJELLNER à la séance de lundi, avant le rapport EVANS;
- décide d'ajouter une déclaration de la Commission sur les mesures prises en vue de la libération de M. LIU Xiabo, lauréat 2010 du prix Nobel de la paix, en tant que premier point à l'ordre du jour de la séance du soir qui débute à 21 heures;
- décide que le rapport JOLY, dont l'examen était initialement prévu le mardi soir, devrait être directement mis aux voix le mardi;

Mercredi 24 novembre

- décide de faire figurer la "gouvernance économique européenne" dans le titre du débat sur la conclusion de la réunion du Conseil européen (28-29 octobre);
- décide d'avancer le rapport KOLARSKA-BOBINSKA, prévu initialement pour la séance du soir, à la séance débutant à 15 heures;
- décide de reporter la déclaration de la Commission et du Conseil sur l'Ukraine, prévue initialement en tant que dernier point de l'ordre du jour de l'après-midi, au premier créneau de la session du soir à 21 heures;
- décide de reporter le vote sur la situation dans le Sahara occidental à la période de session de décembre.

4. Communications du Président

4.1 Visite à Strasbourg du président de la Géorgie

La Conférence des présidents

- entend le Président qui fait observer:

- que l'ordre du jour de la période de session de la semaine suivante a été modifié pour inclure une séance solennelle à 12 heures le mardi 23 novembre, en présence de Mikhaïl SAAKACHVILI, président de la Géorgie;
- que, puisque le calendrier de cette visite coïncide avec le sommet de l'OSCE à Astana (Kazakhstan), il importe de manifester le soutien du Parlement aux efforts démocratiques déployés par les pays de la région du Caucase qui sont inclus dans le partenariat oriental du Parlement;
- que le président SAAKACHVILI prévoit aussi de participer à un échange de vues avec la commission AFET.

4.2 Libération de AUNG SAN SUU KYI

La Conférence des présidents

- entend le Président:

- l'informer que, à la suite de la libération de M^{me} AUNG SAN SUU KYI, lauréate du prix Sakharov en 1990, qui avait été assignée à résidence, il a invité cette dernière à assister à une future période de session plénière à Strasbourg, dans l'idéal celle du mois de décembre, afin de participer à la cérémonie de remise du prix Sakharov 2010, notamment pour qu'elle y reçoive le prix qui lui a été attribué en 1990 et pour qu'elle s'adresse à la plénière;
- faire observer qu'elle pourrait aussi être invitée à participer à un échange de vues avec la Conférence des présidents;
- proposer que, si M^{me} AUNG SAN SUU KYI est dans l'incapacité de voyager, le Parlement envoie un ou plusieurs représentants la rencontrer pour lui remettre son prix.

4.3 Rencontre interparlementaire au cours de la présidence hongroise

La Conférence des présidents

- entend le Président indiquer que la prochaine rencontre interparlementaire au cours de la présidence hongroise aura lieu les 13 et 14 avril 2011 et que les secrétaires généraux des groupes politiques ont proposé que la rencontre ait pour thème "L'élargissement et les Balkans occidentaux";
- entend le Président souligner que ce point pourrait être examiné plus avant lors de la prochaine rencontre de la Conférence des présidents et de la future présidence hongroise, les 2 et 3 décembre à Budapest.

4b Budget UE 2011: échange de vues après l'impossibilité de trouver un accord lors de la réunion du comité de conciliation du 15 novembre 2010

La Conférence des présidents

- prend acte des documents suivants:
 - un communiqué de presse du service de presse du Parlement, en date du 16 novembre 2010, intitulé "Les négociateurs budgétaires du PE lancent un appel aux chefs de gouvernement pour sortir de l'impasse";
 - un document actualisé du service de presse du Parlement, en date du 16 novembre 2010, intitulé "Questions et réponses sur la position du Parlement à propos des négociations budgétaires";
 - une note d'information révisée, en date du 6 octobre 2010, sur les sept priorités stratégiques de la position de négociation du Parlement pour le budget de l'Union européenne pour 2011 (PE 446.952/CPG/REV);
 - les articles 313 à 316 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
 - des déclarations faites à la presse par le Conseil et par M. BARROSO.

- entend le Président rendre compte de l'absence de compromis lors de la réunion du comité de conciliation budgétaire du lundi 15 novembre 2010 et, partant, d'accord entre le Parlement et le Conseil dans les délais impartis par le traité. Il fait également savoir qu'il a rencontré M. BARROSO, président de la Commission, et M. LEWANDOWSKI, commissaire chargé de la programmation financière et du budget, qui ont tous deux exprimé leur volonté d'agir rapidement pour maintenir un élan dans le processus budgétaire et qui ont fait également part de leur soutien appuyé à la position adoptée par le Parlement dans ces négociations. Le Président indique également que l'adoption du budget 2011 reste la priorité des priorités pour la présidence belge et qu'il est maintenant probable que cette question soit traitée lors de la réunion du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010, dans le contexte du

débat prévu sur le cadre financier pluriannuel. Il indique aussi que la réunion du Conseil européen sera précédée d'une réunion du Conseil ECOFIN le 16 décembre, qui sera consacrée à la même question. Il souligne aussi qu'il entend débattre de la question budgétaire avec les premiers ministres des futures présidences hongroise et polonaise du Conseil.

Le Président propose par ailleurs deux angles d'attaque que le Parlement pourrait adopter pour la prochaine phase des négociations:

- une approche prévoyant l'application intégrale de toutes les étapes procédurales de la procédure budgétaire annuelle;
- une approche accélérée visant à parvenir à un accord avec le Conseil avant la fin de l'année, tout en notant que cette approche nécessiterait peut-être des adaptations procédurales par rapport à la procédure budgétaire annuelle normale;

Il fait également observer qu'il est capital, pour que l'opinion publique comprenne la position du Parlement dans les négociations, que la logique sous-tendant cette position soit clairement et régulièrement répétée aux médias, dans les États membres et dans les circonscriptions des députés.

Enfin, le Président note que la question budgétaire devrait être inscrite à l'ordre du jour de chaque future réunion de la Conférence des présidents jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu;

- entend M. LAMASSOURE, président de la commission des budgets, indiquer que le Parlement a marqué son accord avec le niveau exact de crédits de paiement proposé par le Conseil (+ 2,91 %) pour 2011, en échange de l'ouverture de négociations sur un chapitre politique (les sept priorités stratégiques du Parlement), qui ne nécessite aucune modification du traité, et sur la flexibilité budgétaire, mais que le Conseil n'a pas été en mesure de parvenir à une position commune en vue de lancer ces négociations. Il fait également remarquer que la détermination du Parlement à ne pas s'écarter de sa position dans les négociations sur le budget 2011 pourrait avoir un impact fondamental sur le financement de l'Union dans les années à venir;

- procède à un large échange de vues auquel participent M^{me} TRÜPEL, corapporteuse de la commission des budgets, M^{me} HAUG, présidente de la commission SURE, M. DAUL, président du groupe PPE, M. PITTELLA, président f.f. du groupe S&D, M^{me} DURANT, présidente f.f. du groupe Verts/ALE, M. VERHOFSTADT, président du groupe ALDE, M. KIRKHOPE, président f.f. du groupe ECR, M. BISKY, président du groupe GUE/NGL, M^{me} ANDREASEN, représentant le groupe EFD et M^{me} DODDS, représentant les députés non inscrits;

- entend le Président conclure qu'une large majorité des présidents des groupes estiment que la procédure budgétaire annuelle normale, conformément à l'article 314 du traité FUE, devrait s'appliquer, à moins que le Conseil soit disposé à satisfaire aux principales demandes du Parlement dans l'intervalle, et que, à la lumière des évolutions et de la résolution qui pourrait être déposée par les responsables des groupes en plénière la semaine suivante, la Conférence reviendrait sur la question lors de sa prochaine réunion, pour décision finale.

A. DÉCISIONS5. Registre de transparence – Recommandations de M^{me} WALLIS, vice-présidente et présidente du groupe de travail de la Conférence des présidentsLa Conférence des présidents

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre de M^{me} WALLIS, vice-présidente, en date du 15 novembre 2010, sur la question susmentionnée (PE 452.150/CPG);
 - le projet de texte d'un accord interinstitutionnel sur la mise en place d'un registre de transparence pour les institutions (PE 446.932/CPG/GT/rev);
 - un extrait des procès-verbaux des réunions de la Conférence des présidents des 12 mai 2010 et 15 octobre 2009;
 - une résolution du Parlement du 8 mai 2008 sur l'élaboration d'un cadre et d'un code de conduite pour les activités des groupements d'intérêts (P6_TA(2008)0197);
- rappelle ses décisions du 13 novembre 2008 et du 15 octobre 2009 qui ont respectivement créé et renouvelé le mandat du groupe de travail interinstitutionnel sur un code de conduite et un registre communs des représentants d'intérêts dans les institutions;
- entend M^{me} WALLIS, coordinatrice du groupe de travail et vice-présidente chargée de la transparence, l'informer des résultats des négociations au sein du groupe de travail et du calendrier proposé pour la mise en place d'un registre de transparence commun entre le Parlement et la Commission d'ici à juin 2011, et présenter un projet d'accord interinstitutionnel sur la question. M^{me} WALLIS souligne les points suivants:
 - le texte présenté a fait l'objet d'un accord unanime au sein du groupe de travail, et elle exprime sa gratitude à ses collègues, M. CASINI,

M. LEINEN et M^{me} DURANT, vice-présidente, ainsi qu'au vice-président de la Commission M. ŠEFČOVIČ, pour leur travail acharné sur ce dossier;

- la délégation du Parlement au sein du groupe de travail a suivi les lignes directrices fixées par la résolution du Parlement du 8 mai 2008 sur la question, et bien qu'il ne soit pas juridiquement possible à l'heure actuelle d'établir un registre obligatoire, cela reste l'objectif ultime du Parlement;
 - le texte respecte le caractère institutionnel spécifique et les exigences du Parlement, surtout en ce qui concerne le respect de l'autonomie des députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires;
 - les propositions accroissent la transparence à l'égard des citoyens sur les activités des individus et des organisations contribuant aux processus décisionnels dans l'Union européenne;
 - elle-même et d'autres membres du groupe de travail ont rencontré nombre d'organisations concernées, y compris celles qui ne se considèrent pas en premier lieu comme des groupements d'intérêts, afin de prendre tous les points de vue en compte dans la rédaction des propositions; le résultat de ces rencontres a été globalement très positif;
 - il est proposé que le registre commun soit lancé en juin 2011 et qu'il entre en vigueur au cours d'une période de transition de 12 mois à partir de ce moment;
- procède à un échange de vues sur la question, auquel participent le Président, M. PITELLA, président f.f. du groupe S&D, M. VERHOFSTADT, président du groupe ALDE, M^{me} DURANT, présidente f.f. du groupe Verts/ALE, et M. KIRKOPE, président f.f. du groupe ECR;
 - accueille avec grande satisfaction et approuve le projet de texte, soumis par le groupe de travail, relatif à un accord interinstitutionnel sur l'établissement d'un registre de transparence pour les institutions;

- approuve les résultats des négociations et remercie M^{me} WALLIS et les autres membres du groupe de travail pour leur travail sur la question;
- renvoie le projet d'accord institutionnel à la commission des affaires constitutionnelles, conformément à l'article 127 du règlement.

B. PROPOSITIONS DE DÉCISIONS SANS DÉBAT

6. Article 50 du règlement – Stratégie de l'UE en matière d'intégration des Roms – lettres de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents de commissions

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 22 septembre 2010 de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions, sur les demandes d'autoriser l'élaboration de rapports d'initiative au titre de l'article 48 du règlement (PE 446.913/CPG et annexes);
 - une lettre du 22 septembre 2010 de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions, contenant la liste des demandes de procédure avec commissions associées au titre de l'article 50 du règlement (PE 446.914/CPG et annexes);
- prend acte des demandes transmises le 22 septembre 2010 par le président de la Conférence des présidents des commissions;
- autorise l'élaboration d'un rapport d'initiative de la commission LIBE, sur la stratégie de l'UE en matière d'intégration des Roms et, comme suite à la demande de la commission EMPL, l'application de l'article 50 du règlement à cet égard.

7. Article 48 du règlement: liste des rapports d'initiative législatifs – rapports d'initiative non législatifs – rapports stratégiques – rapports d'activités et rapports de suivi annuel – rapports d'exécution – lettre de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 20 octobre 2010 de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions, sur le sujet (PE 447.047/CPG et annexes);
 - une lettre du 15 octobre 2010 de M. LOPEZ AGUILAR, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur la modification du titre du rapport annuel sur les droits fondamentaux (PE 447.039/CPG);
- prend acte des demandes d'autorisation de sept rapports d'initiative non législatifs – voir point C de la lettre du 20 octobre 2010 du président de la Conférence des présidents des commissions – et autorise leur rédaction, à la lumière des justifications présentées;
- prend acte de trois rapports stratégiques mentionnés au point B de ladite lettre, lesquels sont soumis à autorisation de la Conférence des présidents des commissions;
- prend acte de deux rapports d'activités et de suivi mentionnés au point D de ladite lettre, lesquels font l'objet d'une autorisation automatique;
- prend acte d'un rapport d'exécution mentionné au point E de ladite lettre, lequel fait l'objet d'une autorisation automatique;
- prend acte de la demande de la commission LIBE visant à modifier le titre d'un rapport d'activités annuel et accède à cette demande, qui fait l'objet d'une autorisation automatique.

8. Article 50 du règlement: liste des demandes d'application de la procédure des commissions associées – lettre de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 20 octobre 2010 de M. LEHNE sur des demandes de procédure avec commissions associées au titre de l'article 50 du règlement (PE 447.048/CPG et annexes);
- prend acte des demandes transmises par le président de la Conférence des présidents des commissions le 20 octobre 2010, et autorise l'application de l'article 50 en ce qui concerne les deux points suivants:
 - Flux migratoires liés à l'instabilité: champ d'application et rôle de la politique étrangère de l'Union; (commission compétente: AFET; la commission DEVE demande l'application de l'article 50)
 - Service universel et numéro d'appel d'urgence "112".

9. Proposition relative à l'approbation de la version révisée du règlement de la commission parlementaire mixte UE-Turquie – lettre de M^{me} FLAUTRE, présidente de la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10. Approche cohérente en matière de participation de députés aux missions d'observation des élections – lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 3 septembre 2010 de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY faisant suite à la lettre du 9 juin 2010 du Président sur le sujet (PE 443.364/CPG et annexes);
 - une lettre du 28 avril 2010 de M. Louis MICHEL, coprésident de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, à M^{me} ASTHON, vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union européenne, sur le sujet (PE 440.877/CPG et annexes);
 - une lettre du 3 novembre 2110 de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, présidents du groupe de coordination des élections, sur le sujet (PE 452.123/CPG);
 - les dispositions en vigueur: décision de la Conférence des présidents du 10 décembre 2009 sur les mesures d'exécution régissant les délégations d'observation des élections;
- prend acte de la lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, présidents du groupe de coordination des élections, faisant le point et formulant des recommandations en vue d'une approche commune en matière de participation de députés aux missions d'observation des élections;

note que le groupe de coordination des élections est l'organe consultatif du Parlement auprès de la Conférence des présidents qui est chargé de planifier et de coordonner les activités d'observation des élections et de promouvoir la politique du PE en matière d'observation des élections;

- note que selon les dispositions en vigueur de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, la décision d'envoyer des délégations d'observation des élections est prise en toute indépendance par son bureau ou par elle-même et ne relève pas de la compétence du groupe de coordination des élections ou de la Conférence des présidents du Parlement;
- regrette que la base en matière de procédure (décision de la Conférence des présidents du 10 décembre 2009 relative aux dispositions d'exécution des délégations d'observation électorale) ne s'applique pas aux délégations de l'APP et que les députés européens observant des élections au sein de ces délégations ne soient pas liés par la signature du code de conduite adopté par la Conférence des présidents le 10 décembre 2009.
- regrette que, si au cours des dernières années, le Parlement européen a conclu des accords interinstitutionnels et des accords internationaux solides (pour l'intégration de ses délégations dans les missions d'observation de l'Union ou dans les missions internationales), la même remarque ne s'applique pas aux délégations de l'APP, qui ne sont par conséquent pas liées de la même manière à des missions à long terme d'observation des élections;
- souligne que dans la situation actuelle, il y a une différence considérable dans les normes d'observation entre les députés du Parlement européen qui observent des élections dans le contexte d'une délégation officielle de l'institution et ceux qui le font dans le contexte d'une délégation de l'APP;
- prend acte des recommandations avancées par le groupe de coordination des élections afin de mettre en place une approche cohérente de la participation de députés à des missions d'observation des élections et convient de ce qui suit:
 - le Parlement devrait éviter d'abaisser ses normes en matière d'observation des élections et souligner qu'il importe que tous les députés qui participent à une mission d'observation électorale respectent le code de conduite des députés européens participant aux délégations du PE, adopté par la Conférence des présidents le 10 décembre 2009;

- lorsqu'il y a lieu d'observer des élections, les délégations du Parlement aux assemblées parlementaires paritaires devraient veiller à ce que la décision soit prise dans le respect des priorités du Parlement, se traduisant par des propositions du groupe de coordination des élections soumises à la Conférence des présidents;

- il convient d'inviter toutes les assemblées multilatérales auxquelles participe le Parlement à tenir compte du niveau élevé de ses normes et de ses dispositions en matière d'observation des élections (décision de la Conférence des présidents du 10 décembre 2009 relative aux dispositions d'exécution concernant les délégations d'observation des élections, comprenant le code de conduite) et, au besoin, à s'efforcer de modifier leur règlement en conséquence.

Missions hors des trois lieux de travail

11. Projet de programme de déplacements des délégations des commissions hors des trois lieux de travail pour 2011 – lettre de M. LEHNE, président de la Conférence des présidents des commissions – fiche financière

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

12. Projet de programme de déplacements des délégations permanentes et des assemblées interparlementaires pour 2011 – lettre de M. YÁÑEZ-BARNUEVO GARCÍA, président de la Conférence des présidents des délégations – fiche financière – avis des commissions AFET, DEVE et INTA

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13. Demande relative à l'envoi d'une délégation ad hoc pour observer les élections législatives en Moldavie, le 28 novembre 2010 – invitation – fiche financière – lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 3 novembre 2010 de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections, sur le sujet (PE 447.074/CPG, fiche financière et annexe);
- prend acte de la lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections, demandant l'autorisation d'envoyer une délégation pour observer les élections législatives en Moldavie le 28 novembre 2010;
- prend acte du fait que, lors de sa réunion du 8 juillet 2010, la Conférence des présidents a approuvé la liste des pays prioritaires pour l'envoi de délégations d'observation électorale pour le deuxième semestre de 2010, adoptée par le groupe de coordination des élections lors de sa réunion du 24 juin 2010;
- rappelle qu'en vertu de l'article 4, paragraphe 4, des dispositions d'exécution concernant les délégations d'observation électorale, "une délégation officielle d'observation des élections ne peut être organisée dans un pays où aucune mission d'observation à long terme n'est présente", et que dans le cas présent, une mission ordinaire d'observation à long terme des élections sera déployée en Moldavie par l'OSCE et le BIDDH;
- autorise l'envoi d'une délégation d'observation électorale à condition que la délégation soit composée de sept membres nommés par les groupes politiques selon le système D'Hondt, ce qui vaut également pour les députés non inscrits.

14. Demande relative à l'envoi d'une délégation ad hoc pour observer les élections législatives au Kosovo, le 12 décembre 2010 – invitation – fiche financière – lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 11 novembre 2010 de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections, sur le sujet (PE 452.147, fiche financière et annexe);
- prend acte de la lettre de M. ALBERTINI et de M^{me} JOLY, coprésidents du groupe de coordination des élections, demandant l'autorisation d'envoyer une délégation pour observer les élections législatives au Kosovo le 12 décembre 2010;
- note que les élections au Kosovo ne figurent pas sur la liste de priorités adoptée le 24 juin 2010 par le groupe de coordination des élections et approuvée par la Conférence des présidents le 8 juillet 2010, parce qu'elles n'étaient pas encore prévues à l'époque.
- souligne que la présence d'observateurs du Parlement européen lors de ces élections présente un intérêt politique marqué;
- rappelle qu'en vertu de l'article 4, paragraphe 4, des dispositions d'exécution concernant les délégations d'observation électorale, "une délégation officielle d'observation des élections ne peut être organisée dans un pays où aucune mission d'observation à long terme n'est présente";
- prend acte du fait que le quota annuel de dix à douze missions sera respecté étant donné que huit délégations ont été envoyées à ce jour par le Parlement pour l'année 2010;

- autorise l'envoi d'une délégation d'observation électorale au Kosovo à titre exceptionnel puisqu'il s'agit d'une priorité politique, à condition que la délégation soit composée de sept membres nommés par les groupes politiques selon le système D'Hondt, ce qui vaut également pour les députés non inscrits.

15. Demande de la présidente de la commission de la pêche qui souhaite faire partie de la délégation de l'Union à la septième réunion de la commission pour la préservation et la gestion des réserves de poissons migrateurs qui aura lieu à Honolulu (États-Unis) du 6 au 10 décembre 2010 (semaine de réunion des commissions et des groupes politiques) – programme – fiche financière – lettre de M^{me} FRAGA ESTÉVEZ, présidente de la commission concernée

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - deux lettres du 10 novembre et du 28 octobre 2010 de M^{me} FRAGA ESTÉVEZ sur le sujet (PE 452.120/CPG, fiche financière et annexes);
- prend acte de la demande de la commission de la pêche d'envoyer une délégation de la commission composée d'une seule personne à Honolulu (États-Unis), du 5 au 9 décembre 2010 (semaine de réunion des commissions et des groupes politiques), pour participer à la septième réunion ordinaire de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (WCPFC);
- prend acte du fait que cette mission ne figure pas dans le programme des délégations des commissions pour 2010, tel qu'approuvé par le Bureau le 14 décembre 2009;
- prend acte du fait que la durée proposée de la mission est de cinq jours, trajet compris, ce qui dépasse la durée maximale ordinaire des délégations de commissions;
- accède, à titre exceptionnel et en application de l'article 6, paragraphe 2, de la réglementation sur les déplacements de délégations des commissions, à la demande de la commission de la pêche de se rendre à Honolulu (États-Unis) aux dates et pour la durée indiquées, à condition que le quota annuel de la commission pour l'envoi de délégations hors de l'Union européenne soit respecté;
- transmet la demande au Bureau pour décision finale.

16. Demande de la commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, qui souhaite participer à une réunion qui se tiendra à Vienne les 29 et 30 novembre 2010 – invitation – fiche financière – lettre de M^{me} PARVANOVA, vice-présidente de la commission concernée

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 27 octobre 2010 de M^{me} PARVANOVA, vice-présidente de la commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur le sujet (PE 452.111/CPG);
- prend acte de la lettre de M^{me} PARVANOVA, vice-présidente de la commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, par laquelle elle demande l'autorisation d'organiser une réunion de cette commission à Vienne (Autriche) les 29 et 30 novembre 2010, dates réservées aux activités des commissions;
- rappelle que le calendrier des activités de l'APEM pour 2010 – approuvé par la Conférence des présidents le 10 décembre 2009 – prévoyait de deux à trois réunions supplémentaires. Cependant, les lieux et dates de deux de ces réunions devaient être confirmés par le nouveau président;
- rappelle qu'en vertu de l'article 5, paragraphe 1, des dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations, "toute mission effectuée par une délégation permanente ou un groupe de travail d'une délégation permanente dans un ou plusieurs pays tiers conformément à l'article 7 a lieu pendant les semaines réservées aux activités parlementaires externes";
- approuve, à titre exceptionnel, qu'il soit tenu compte de la façon dont ces réunions s'étaient tenues auparavant.

17. Demande du groupe de travail pour l'Université euro-méditerranéenne, qui souhaite être autorisé à participer à la troisième assemblée générale de l'EMUNI à Ankara, du 25 au 27 novembre 2010 (dernier jour d'une période de session à Strasbourg plus deux jours libres d'activités parlementaires) – invitation – programme – lettre de M^{me} KRATSA-TSAGAROPOULOU, présidente du groupe de travail

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 29 octobre 2010 de M^{me} KRATSA-TSAGAROPOULOU, présidente du groupe de travail pour l'Université euro-méditerranéenne, sur le sujet (PE 452.124/CPG, fiche financière et annexes);
- prend acte de la lettre de M^{me} KRATSA-TSAGAROPOULOU, présidente du groupe de travail pour l'Université euro-méditerranéenne (EMUNI) qui demande l'autorisation d'envoyer un groupe de travail composé d'un maximum de 4 députés participer à la 3^e Assemblée générale de l'EMUNI à Ankara (Turquie), du 25 au 27 novembre 2010 (l'une de ces journées étant le dernier jour d'une période de session et les deux autres étant libres d'activités parlementaires);
- rappelle que conformément à l'article 5, paragraphe 1, des dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations, "Toute mission effectuée par une délégation permanente ou un groupe de travail d'une délégation permanente dans un ou plusieurs pays tiers conformément à l'article 7 a lieu pendant les semaines réservées aux activités parlementaires externes...";
- rappelle que la délégation en question devait initialement se dérouler à Bruxelles et qu'elle figurait dans le programme des activités des délégations pour 2010, adopté par la Conférence des présidents au cours de sa réunion du 10 décembre 2009;
- prend acte de la proposition de la présidente de nommer les participants suivants:

Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU

M^{me} Carmen ROMERO (S&D)

M. Ivo VAJGL (ALDE)

M^{me} Malika BENARAB-ATTOU (Verts/ALE

- approuve la liste des participants proposés et accède à la demande à titre exceptionnel, sous réserve que les députés quittent la plénière après l'heure des votes et que la délégation finance la mission à partir du budget déjà prévu pour les réunions du groupe de travail EMUNI.

18. Demande de la délégation pour les relations avec Israël, qui souhaite être autorisée à reporter la rencontre avec une délégation de la Knesset aux 8 et 9 décembre 2010 (jours de réunion des groupes politiques) à Bruxelles – fiche financière – lettre de M. BELDER, président de la délégation concernée

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 28 octobre 2010 de M. BELDER, président de la délégation pour les relations avec Israël, sur le sujet (PE 452.121/CPG);
- prend acte de la lettre de M. BELDER, président de la délégation pour les relations avec Israël, informant du report de la réunion de la délégation prévue les 27 et 28 octobre 2010 et demandant l'autorisation de l'organiser les 8 et 9 décembre 2010 (jours réservés aux activités des groupes politiques);
- rappelle qu'en vertu de l'article 5, paragraphe 1, des dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations, "toute mission effectuée par une délégation permanente ou un groupe de travail d'une délégation permanente dans un ou plusieurs pays tiers conformément à l'article 7 a lieu pendant les semaines réservées aux activités parlementaires externes (...)";
- rappelle sa décision du 10 décembre 2009, – au cours de laquelle la Conférence des présidents avait pris acte des recommandations de la Conférence des présidents des délégations concernant le programme de déplacements des délégations en 2010 et les avait approuvées, sous réserve de l'avis des commissions AFET et DEVE, tout en rappelant que le calendrier des missions devait être respecté et que, par conséquent, toute mission prévue en dehors d'une semaine réservée aux activités parlementaires à l'extérieur ou pendant les semaines 1 et 29, conformément à la décision de la Conférence des présidents du 22 septembre 2009, devait faire l'objet d'une demande

d'autorisation expresse, dûment motivée, même si elle figure au projet de programme d'activités;

- accès à la demande à titre exceptionnel.

19. Demande de la délégation pour les relations avec les États-Unis, qui souhaite modifier le programme de la visite de la délégation à San Francisco du 2 au 6 décembre 2010, afin d'y ajouter une réunion du bureau du Dialogue transatlantique des législateurs à Washington, les 2 et 3 décembre 2010 – fiche financière – lettre de M. BROK, président de la délégation concernée

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 28 octobre 2010 de M. BROK, président de la délégation pour les relations avec les États-Unis, sur le sujet (PE 452.130/CPG, fiche financière et annexe);
- prend acte de la lettre de M. BROK, président de la délégation pour les relations avec les États-Unis d'Amérique, par laquelle il demande l'autorisation de réserver les dates des 2 et 3 décembre 2010, qui font déjà l'objet d'une autorisation antérieure, pour organiser une réunion du bureau du Dialogue transatlantique des législateurs à Washington préalablement à la 69^e réunion interparlementaire UE-EU du Dialogue transatlantique des législateurs, qui aura lieu à San Francisco du 2 au 6 décembre 2010;
- rappelle que lors de sa réunion du 15 septembre 2010, la Conférence des présidents a autorisé l'organisation de la 69^e réunion interparlementaire UE-EU du Dialogue transatlantique des législateurs du 2 au 6 décembre 2010 à San Francisco et à Palo Alto (États-Unis);
- prend acte de ce que le Congrès des États-Unis a modifié depuis lors le calendrier de ses travaux et que la matinée du vendredi 3 décembre 2010 est entièrement réservée aux votes. Par conséquent, le programme de la 69^e réunion interparlementaire du Dialogue transatlantique des législateurs commencera par une réunion d'information de l'ambassadeur de l'Union européenne, le vendredi 3 décembre 2010 après-midi, mais la 69^e réunion interparlementaire UE-EU du Dialogue transatlantique des

législateurs ne commencera effectivement que le 3 décembre 2010 dans la soirée, suivie de réunions de travail pendant la totalité des journées des 4 et 5 décembre 2010. Le programme du 6 décembre à Palo Alto demeure inchangé;

- rappelle qu'en vertu de l'article 4, paragraphes 1 et 2, des dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations: "1. Les travaux des délégations contribuent à la mise en œuvre des priorités politiques du Parlement telles que définies par l'Assemblée. 2. Les décisions relatives aux activités des délégations permanentes tiennent compte des priorités politiques mentionnées au paragraphe 1."

- accède à la demande, compte tenu de son importance politique.

20. Demande de la délégation pour les relations avec les États-Unis, qui souhaite qu'un groupe de travail soit autorisé à assister à la réunion du Conseil économique transatlantique qui se tiendra à Washington le 17 décembre 2010 – fiche financière – lettre de M. BROK, président de la délégation concernée

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 3 novembre 2010 de M. BROK, président de la délégation pour les relations avec les États-Unis, sur le sujet (PE 452.131/CPG et fiche financière);
- prend acte de la lettre de M. BROK, président de la délégation pour les relations avec les États-Unis d'Amérique, par laquelle il demande l'autorisation d'envoyer une délégation comportant jusqu'à trois députés à la réunion du Conseil économique transatlantique à Washington (États-Unis) le 17 décembre 2010 (jour sans activités parlementaires);
- rappelle que précédemment, la Conférence des présidents a autorisé des réunions similaires de groupes de travail;
- rappelle qu'en vertu de l'article 5, paragraphe 1, des dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations: "Toute mission effectuée par une délégation permanente ou un groupe de travail d'une délégation permanente dans un ou plusieurs pays tiers conformément à l'article 7 a lieu pendant les semaines réservées aux activités parlementaires externes, sauf si le calendrier des activités de ses homologues d'un pays tiers ou d'une organisation internationale non communautaire ne le permet pas."
- note que la mission de la délégation ne figure pas dans le programme annuel des activités des délégations pour 2010;
- accède à la demande, à titre exceptionnel, car la participation du Parlement à la réunion du Conseil économique transatlantique est une priorité politique.

21. Demande du groupe PPE, qui souhaite être autorisé à tenir une réunion de groupe à Budapest le 3 décembre 2010 (vendredi blanc) – fiche financière – lettre du secrétaire général adjoint du groupe;

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 27 octobre 2010 de M. BIESMANS, secrétaire général adjoint et chef du service d'organisation interne du groupe PPE, sur le sujet (PE 452.117/CPG, fiche financière et note);
- prend acte de la demande du groupe PPE d'organiser une réunion de son bureau avec des représentants hongrois à Budapest (Hongrie) le vendredi 3 décembre 2010 (jour sans activités parlementaires);
- accède à cette demande à titre exceptionnel.

22. Demande du groupe PPE, qui souhaite être autorisé à tenir une réunion de délégation à Istanbul les 8 et 9 décembre 2010 – fiche financière – lettre du secrétaire général adjoint du groupe

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 27 octobre 2010 de M. BIESMANS, secrétaire général adjoint et chef du service d'organisation interne du groupe PPE, sur le sujet (PE 452.136/CPG, fiche financière et note);
- prend acte de la demande du groupe PPE d'organiser une réunion de son Bureau à Istanbul (Turquie) le mercredi 8 et le jeudi 9 décembre 2010 (cette dernière date étant réservée aux activités des commissions et des groupes politiques);
- accède à cette demande à titre exceptionnel.

23. Demande du groupe S&D, qui souhaite être autorisé à envoyer une délégation à Varsovie les 2 et 3 décembre 2010 (jour de réunion des commissions et vendredi sans activités parlementaires) – fiche financière – lettre de M. SCHULZ, président du groupe

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 26 octobre 2010 de M. SCHULZ, président du groupe S&D (PE 452.112/CPG, fiche financière et note);
- prend acte de la demande du groupe S&D d'organiser une réunion de son Bureau à Varsovie (Pologne) le jeudi 2 décembre (jour réservé aux activités des commissions) et le vendredi 3 décembre 2010 (jour sans activités parlementaires);
- accède à la demande à titre exceptionnel.

24. Demande du groupe ALDE, qui souhaite être autorisé à envoyer une délégation à Budapest les 27 et 28 janvier 2011 (jour de réunion des commissions et vendredi sans activités parlementaires) – fiche financière – lettre de M. BEELS, secrétaire général de groupe

La Conférence des présidents, statuant sans débat,

- prend acte des documents suivants:
 - une lettre du 19 octobre 2010 de M. BEELS, secrétaire général du groupe ALDE (PE 452.116/CPG, fiche financière et note);
- prend acte de la demande du groupe ALDE d'organiser une réunion de son Bureau à Budapest (Hongrie) le jeudi 27 janvier (jour réservé aux activités des commissions) et le vendredi 28 janvier 2011 (jour sans activités parlementaires), dans le cadre de la présidence hongroise du Conseil;
- accède à cette demande à titre exceptionnel.

25. Questions urgentes et diverses25.1 Lettre de M. LEINEN, président de la commission ENVI, demandant l'accréditation de 17 députés supplémentaires, en sus de la délégation officielle de 15 membres du Parlement, pour assister à la 16^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancun (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010La Conférence des présidents,

- prend acte des documents suivants:
 - deux lettres des 4 et 20 octobre 2010 de M. LEINEN au Président sur le sujet (PE 452.176/CPG et annexes);
 - deux lettres du 11 juin 2010 du Président à la Commission et au Conseil sur le sujet, avec les réponses correspondantes (PE 443.602/CPG et annexes);
- prend acte de la demande de M. LEINEN, président de la commission ENVI, d'accréditer 17 députés supplémentaires, pris dans sa commission – en sus de la délégation officielle de 15 membres du Parlement –, pour assister à la 16^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancun (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010, sans faire appel à un financement supplémentaire par le Parlement;
- rappelle sa décision du 20 mai 2010 d'envoyer une délégation ad hoc de quinze députés du Parlement européen à ladite conférence, à la demande des commissions ENVI et ITRE, à la condition que les membres de la délégation soient désignés par les groupes politiques, et observe que la décision est déjà communiquée à la Commission et au Conseil;
- note que les dispositions de l'accord-cadre révisé entre le Parlement et la Commission prévoient, pour la première fois formellement, l'inclusion d'une délégation officielle du Parlement dans la délégation de l'Union à de telles conférences internationales, ce statut valant des droits particuliers à ses membres, comme l'accès à toutes les facilités

réservées à ces occasions à la délégation de l'Union pour son usage, selon un principe général de bonne coopération entre institutions et compte tenu de la logistique disponible;

- procède à un échange de vues, auquel participent M. PITELLA, président f.f. du groupe S&D, M. VERHOFSTADT, président du groupe ALDE, M^{me} DURANT, présidente f.f. du groupe Verts/ALE, et M. KIRKOPE, président f.f. du groupe ECR;
- réitère sa décision du 20 mai 2010 d'envoyer une délégation ad hoc de quinze députés du Parlement européen à la seizième conférence des parties, en rejetant donc la demande d'un supplément d'accréditations.

26. Points pour information

La Conférence des présidents,

- prend acte des documents suivants:

26.1 Courrier interne

- une lettre 29 novembre 2010 de M. SALAFRANCA sur l'annulation de la mission de la délégation à la séance constitutive du nouveau bureau du Parlement centraméricain le 28 octobre 2010 au Guatemala (PE 452.119/CPG);
- une proposition de projet de règlement de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro – lettre de M. KUKAN, président du groupe de travail auprès de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro (PE 447.069/CPG et annexe);
- une proposition de projet de règlement de la commission parlementaire mixte UE-Islande – lettre de M. GALLAGHER, président de la délégation pour les relations avec la Suisse, l'Islande et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (PE 447.070/CPG et annexe);
- les recommandations adoptées lors de la première réunion de la CPM UE-Islande à Reykjavik le 5 octobre 2010 (PE 447.067/CPG et annexe);
- une lettre du 14 novembre 2010 de M. HARBOUR présentant des observations au projet de calendrier des sessions parlementaires pour 2012 (PE 452.128/CPG);
- une lettre du 20 octobre 2010 de M. LEHNE, président de la conférence des présidents des commissions, sur les modalités de transmission des documents de comitologie pendant les vacances d'hiver 2010 (PE 447.051/CPG);

- une note du groupe de coordination des élections sur l'annulation de l'envoi d'une mission d'observation électorale en Côte d'Ivoire (PE 446.929/CPG);
- une lettre de M^{me} MUNIZ sur l'annulation de sa mission au Chili (PE 443.580/CPG).

26.2 Courrier interinstitutionnel

- une lettre du 29 octobre 2010 du Président BUZEK répondant à trois lettres du Président BARROSO relatives à l'application de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" (PE 452.201/CPG);

26.3 Courrier externe

- une lettre du 18 novembre 2010 du Président BUZEK à M^{me} AUNG SAN SUU KYI pour la féliciter de sa libération et renouveler l'invitation à assister à une des prochaines sessions du Parlement européen à Strasbourg (PE 452.202/CPG);

27. Date et lieu de la prochaine réunion

La Conférence des présidents

- prend acte de ce que sa prochaine réunion ordinaire est prévue **le jeudi 25 novembre 2010, de 10 heures à 12 heures, salle R1,1 du bâtiment Louise-Weiss à Strasbourg.**

* *

*

La réunion est levée à 13 h 11.